



RENOUVELLEMENT VALIDATION PERMIS DE CHASSER – SAISON 2020/2021

Chérens, le 25 mai 2020



**NOUVEAUTES 2020 : - BAISSA DU TARIF DU PERMIS DEPARTEMENTAL NORD -15€ !
- POSSIBILITE DE PAIEMENT EN 3 FOIS SANS FRAIS**

Chères amies chasseresses, chers amis chasseurs,

Après 3 années de gestion financière stricte et contraignante afin de combler les déficits budgétaires de la Fédération des Chasseurs du Nord, nous sommes heureux de vous informer que cet effort important nous permet aujourd’hui de «changer notre fusil d’épaule» et d’entreprendre des actions concrètes pour la chasse et pour les chasseurs du Nord. Aussi, dès 2020, elles se traduiront dans les faits par des actions d’envergure en faveur de la petite faune sédentaire de plaine (avec notamment une enveloppe budgétaire de 70 000 euros consacrée à la nouvelle politique d’aménagement des territoires agricoles) et pour un juste retour des choses vers les « petits chasseurs » du département.

Aujourd’hui, nous avons donc le plaisir de vous annoncer que le Conseil d’Administration de la Fédération des Chasseurs du Nord a décidé, à l’unanimité, de baisser significativement le prix de la validation départementale, la faisant ainsi passer de 85 € à 70 €, soit une baisse de 15 € pour chacune de ces validations. Cette mesure représente un geste financier d’environ 150 000 euros sur le budget global de la Fédération des Chasseurs du Nord : une première après plusieurs décennies d’augmentation constante !

Désormais, **vous pourrez chasser dans le Nord toutes les espèces de petit gibier de plaine et de migrateurs pour la somme de 123,95 euros**, ce qui en fait l’un des permis les moins chers de France. Et pour ceux qui chassent le « Grand Gibier », et plus particulièrement le sanglier qui se développe à très grande vitesse sur l’ensemble du Nord, y compris en plaine, **vous pourrez dorénavant chasser l’ensemble des espèces chassables du département (migrateurs, petit gibier et grand gibier) pour la somme de 153,95 euros**.

Enfin, avec la crise économique que le pays va subir en raison des conséquences de l’épidémie de COVID-19, nous avons décidé de mettre en place, dès cette année, des facilités de paiement du permis de chasser pour permettre aux plus impactés d’entre nous de continuer à exercer leur passion pendant cette difficile période : vous pourrez ainsi **payer votre permis de chasser 2020-2021 en 3 fois sans frais par chèques !** (Nous avons choisi cette option car la carte bancaire vous ferait payer des frais trop importants). Nous vous invitons à contacter notre guichet unique pour en connaître les modalités exactes au 03.20.41.45.63.

Soyez assurés que nous continuerons à œuvrer pour tous les chasseurs et toutes les chasses du Nord. En vous remerciant pour votre confiance, nous vous souhaitons une excellente saison de chasse 2020-2021.

Pour le Conseil d’Administration
Le Président
Joël DESWARTE